

PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

De **CANADA SNOWBOARD**

**Directives d'évaluation du portfolio et
normes d'évaluation**

Développement à la compétition

Révisé fév 2026

Table of Contents

3

PARCOURS D'ENTRAÎNEUR COMPÉTITION.....	4
COMPÉTENCES DE BASE DE L'ENTRAÎNEUR	5
<i>Valorisation</i>	<i>5</i>
<i>Résolution de problèmes</i>	<i>5</i>
<i>Interaction</i>	<i>6</i>
<i>Pensée critique</i>	<i>6</i>
<i>Leadership</i>	<i>6</i>
RÉSUMÉ DES HABILETÉS D'ENTRAÎNEMENT FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION	6
<i>Habilité d'entraînement 1 : Prise de décisions éthiques</i>	<i>6</i>
<i>Habilité d'entraînement 2 : Planification d'une séance d'entraînement</i>	<i>6</i>
<i>Habilité d'entraînement 3 : Soutien aux athlètes en entraînement</i>	<i>6</i>
<i>Habilité d'entraînement 4 : Analyse de la performance</i>	<i>7</i>
<i>Habilité d'entraînement 5 : Soutien aux athlètes lors des compétitions</i>	<i>7</i>
<i>Habilité d'entraînement 6 : Élaboration d'un programme de snowboard.....</i>	<i>7</i>
<i>Habilité d'entraînement 7 : Gestion d'un programme de snowboard</i>	<i>7</i>
LE PORTFOLIO DE L'ENTRAÎNEUR	8
CONTENU DU PORTFOLIO.....	8
1. PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES DU PNCE	8
2. CRÉER UN PROGRAMME DE SNOWBOARD.....	8
3. VIDÉO D'ANALYSE TECHNIQUE DE L'ATHLÈTE (<i>ANALYSER LA PERFORMANCE</i>)	10
4. PREUVE DE RÉUSSITE DU COURS AIR ACROBATIQUE CANADIEN.	10
5. PREUVE DE RÉUSSITE DU COURS D'OFFICIEL DE NIVEAU 1 DE CANADA SNOWBOARD	11
6. PREUVE DE RÉUSSITE DU COURS RECONNU DE JUGE DE CANADA SNOWBOARD	11
7. GUIDER UN ENTRAÎNEUR D'INTRODUCTION À LA COMPÉTITION	11
8. PRÉSENTER UN OUTIL DE PLANIFICATION DE GESTION DE PROGRAMME	11
PRÉSENTATION DU PORTFOLIO	12
PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	12
ACCÈS AUX ÉVALUATEURS.....	13
RÔLE DE L'ÉVALUATEUR	13
AVANT L'ÉVALUATION	14
COMMENT CHAQUE RÉSULTAT EST-IL ÉVALUÉ?.....	14
SYSTÈME DE NOTATION	18
COÛT DE L'ÉVALUATION.....	19
ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	20
ANNEXE.....	21



Programme
national de
certification des
entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Alberta



BRITISH
COLUMBIA



Les programmes de cet organisme sont
subventionnés en partie par Sport Canada.



Patrimoine
canadien
Sport Canada

Canadian
Heritage

© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2013) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Parcours d'entraîneur compétition

PARCOURS D'ENTRAÎNEUR COMPÉTITION





Avant qu'un entraîneur soit en mesure de commencer le parcours de l'entraîneur Développement à la compétition, on s'attend à ce qu'il ait d'abord terminé Introduction à la compétition avancée et obtenu le statut « Certifié » OU qu'il travaille avec des athlètes de niveau 5 et soit détenteur d'une lettre de recommandation de son APTS, en plus d'avoir terminé les modules Développement à la compétition multidisciplinaire du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Pour passer du statut « Formé » à « Certifié » au niveau Développement à la compétition, un entraîneur doit remettre un portfolio qui comprend les documents suivants (ci-dessous) et ensuite faire une évaluation en entraînement et une évaluation en compétition. Ce guide est conçu pour aider les entraîneurs à organiser les documents afin de monter leur portfolio de Développement à la compétition et de se préparer pour les évaluations sur neige.

Compétences de base de l'entraîneur

Le portfolio de l'entraîneur et l'évaluation sur neige ont été créés en fonction des cinq (5) habiletés de l'entraîneur et des sept (7) compétences d'entraînement du PNCE et du Programme des entraîneurs canadiens de snowboard (PECS). Elles sont indiquées ci-dessous à des fins de référence.

Valorisation

La capacité d'avoir une réaction efficace à une situation précise d'entraînement, cohérente avec les principes de pratique éthique définis dans le PNCE. On peut le voir comme un processus en deux étapes :

1. Sensibilisation aux valeurs personnelles
2. Sensibilisation aux valeurs de l'entraînement canadien

Résolution de problèmes

La capacité d'obtenir des résultats positifs afin de relever un défi précis d'entraînement. On peut le voir comme un processus en quatre étapes :

1. Analyser les conditions dans une situation d'entraînement précise.
2. Identifier les réactions possibles de l'entraîneur.
3. Choisir une réaction efficace.
4. Concrétiser les décisions.

Interaction

La capacité à interagir efficacement avec les personnes, les groupes ou les équipes dans un contexte donné. Elle peut être perçue comme un processus interpersonnel dynamique effectué dans un but clair qui nécessite la capacité à :

- communiquer de manière efficace;
- donner et recevoir des commentaires;
- interagir avec les autres, et ce, en situation sociale et d'entraînement;
- intervenir afin de gérer et/ou résoudre les conflits.

Pensée critique

La capacité à réfléchir sur les résultats des situations, des expériences, des décisions et/ou des actions et/ou à les contrôler, dans lesquelles une ou plusieurs sont comprises et d'évaluer leur pertinence et leur importance comme fondement pour les actions futures.

Leadership

La capacité à influencer les autres à accepter, de bon gré, le but et l'objectif du leader visant à entraîner de meilleurs résultats dans le futur et à travailler ensemble, sur une base volontaire, afin d'atteindre cet objectif.

- L'entraîneur effectue des rapports sur les progrès de l'athlète tout au long du programme.
- Il élabore et met en œuvre des procédures de sélection équitables.
- Il met en œuvre des procédures de recrutement et d'identification de talents.

Résumé des habiletés d'entraînement faisant l'objet d'une évaluation

Habilitété d'entraînement 1 : Prise de décisions éthiques

(Compétence de base : Transmission des valeurs)

- Applique le processus de PDE du PNCE de façon appropriée.

Habilitété d'entraînement 2 : Planification d'une séance d'entraînement

(Compétences de base : Pensée critique, résolution de problèmes)

- Identifie les éléments logistiques pertinents à la séance d'entraînement.
- Identifie les activités pertinentes à chacune des parties de la séance.
- Élabore un plan d'action d'urgence (PAU).

Habilitété d'entraînement 3 : Soutien aux athlètes en entraînement

(Compétences de base : Leadership, interaction)

- S'assure que l'environnement de la séance d'entraînement est sécuritaire.
- Met en œuvre une séance bien structurée et organisée.

- Effectue des interventions qui favorisent l'apprentissage.

Habilité d'entraînement 4 : Analyse de la performance

(Compétences de base : Interaction, pensée critique)

- Repère et corrige les erreurs liées à la performance technique.
- Repère et corrige les erreurs liées à la performance tactique.

Habilité d'entraînement 5 : Soutien aux athlètes lors des compétitions

(Compétences de base : Leadership, interaction, pensée critique)

- Avant la compétition : Met en œuvre des procédures qui optimisent la préparation en vue de la performance.
- Pendant la compétition : Prend des décisions et effectue des interventions qui favorisent la performance dans le sport concerné.
- Après la compétition : Utilise les expériences compétitives à bon escient dans le cadre du processus de développement des athlètes.

Habilité d'entraînement 6 : Élaboration d'un programme de snowboard

(Compétence de base : Résolution de problèmes)

- Établit la structure de son programme en fonction des occasions d'entraînement et de compétition.
- Identifie des mesures appropriées pour promouvoir le développement des athlètes dans son programme.
- Intègre les priorités d'entraînement saisonnières à ses plans de séances d'entraînement.

Habilité d'entraînement 7 : Gestion d'un programme de snowboard

(Compétence de base : Interaction)

- Gère les aspects administratifs du programme et supervise les éléments logistiques.
- Fait le suivi des progrès des athlètes tout au long du programme.
- Élabore et applique des procédures de sélection équitables.
- Applique des procédures de recrutement et d'identification du talent.

Le portfolio de l'entraîneur

Le portfolio regroupe des tâches qui seront évaluées par le gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard avant le processus d'évaluation auquel se soumettra l'entraîneur. L'entraîneur doit donc terminer toutes les tâches du portfolio avant de prendre part à l'évaluation car il devra faire la preuve qu'il est prêt à respecter toutes les normes établies en vue de l'évaluation. En élaborant son portfolio, l'entraîneur accroît ses compétences en entraînement et, par conséquent, augmente ses chances de réussir le processus d'évaluation et de certification.

Le PECS a établi huit (8) éléments à respecter dans le portfolio de l'entraîneur de snowboard :

1. Prise de décisions éthiques du PNCE
2. Un plan d'entraînement annuel (*Créer un programme*)
3. Vidéo d'analyse technique de l'athlète (*Analyser la performance*)
4. Vitesse : Terminer le cours Groupe acrobatique canadien Air 1 (*Soutien aux athlètes en entraînement*).
Ce cours sera obligatoire à partir de l'automne 2012.
 Style : Terminer le cours Groupe acrobatique canadien Air 2 (*Soutien aux athlètes en entraînement*).
Ce cours sera obligatoire à partir de l'automne 2013. Le cours Trampoline de niveau 2 de Gymnastique Canada accepté avant 2013.
5. Cours de niveau 1 pour les officiels (Canada Snowboard) (*Soutien aux athlètes en compétition*)
6. **Style seulement** : Canada Snowboard reconnaît le cours des juges.
7. Guider un entraîneur d'Introduction à la compétition
8. Outil de planification de gestion de programme (*gérer un programme*)

Contenu du portfolio

1. Prise de décisions éthiques du PNCE

L'entraîneur doit compléter Prise de décisions éthiques du PNCE. Ce volet de l'évaluation est géré par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et doit être fait sur le site Web de cet organisme (www.coach.ca).

Les critères et normes d'évaluation génériques figurent à l'annexe « Prise de décisions éthiques ».

2. Créer un programme de snowboard

Le plan annuel est un document que vous élaborerez chaque année et que vous rédigerez d'une manière facile à comprendre, tout en y intégrant suffisamment d'information pour que vous puissiez vous y référer pendant l'année afin de veiller à ce que vos séances soient bien orientées.

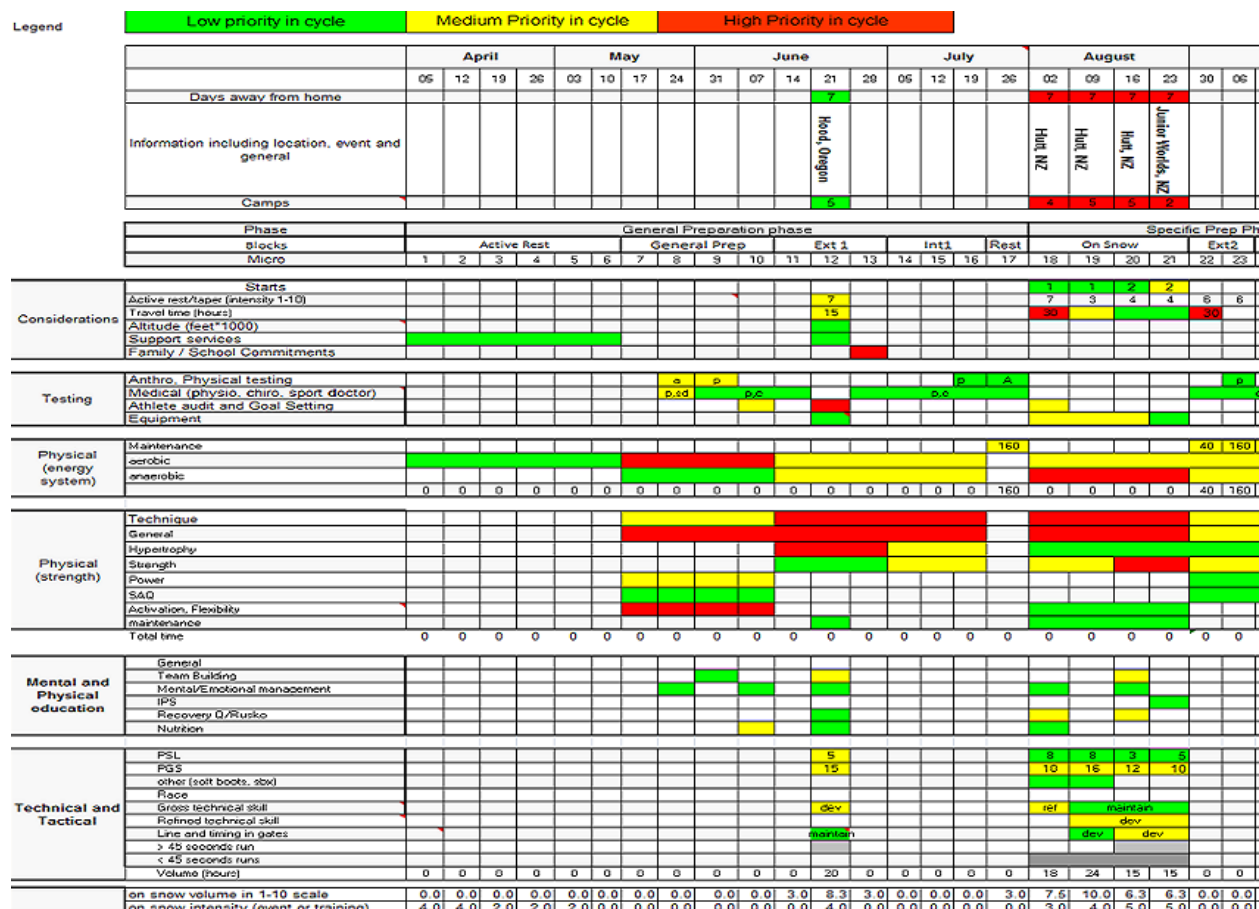


Figure 1. Exemple de plan d'entraînement annuel

Le plan annuel doit au minimum satisfaire aux exigences suivantes :

- Établir les principaux buts et objectifs du programme.
- Déterminer l'information de base sur les athlètes (âge, niveau de développement du sport).
- Déterminer l'horaire et le nombre de compétitions pendant la saison.
- Déterminer la durée de chaque période du programme (préparation, compétition, transition).
- Déterminer le nombre, la durée et la fréquence des séances d'entraînement pour chaque période du programme.
- Montrer le bon niveau de formation en vue des compétitions d'après le DLTA.
- Montrer des périodes de développement, de consolidation et de perfectionnement des compétences.
- Déterminer le niveau approprié de progrès et les étapes afin de s'améliorer.
- Prouver que la formation vise à atteindre l'objectif en tout temps.

Les critères généraux et les normes générales sont énoncés dans l'Annexe : Créer un programme de snowboard.

3. Vidéo d'analyse technique de l'athlète (*Analyser la performance*)

- a. L'entraîneur doit remettre une preuve vidéo qui montre la progression/l'apprentissage d'une compétence de niveau 5.

La vidéo peut soit contenir une description audio ou être accompagnée d'une description écrite :

- de l'analyse de l'évolution technique de l'athlète;
- de l'analyse des engagements de formation exigés pour l'apprentissage de la compétence.

- b. L'entraîneur doit remettre une preuve vidéo qui montre un athlète de niveau 5 qui effectue un niveau satisfaisant de compétence (une compétence différente que celle montrée dans la vidéo A).

La vidéo peut soit contenir une description audio ou être accompagnée d'une description écrite :

- de l'analyse de l'environnement actuel social/d'entraînement/de compétition de l'athlète;
- de l'analyse de la sélection de l'équipement et/ou des modifications de l'athlète;
- de l'analyse des exigences biomécaniques de la compétence effectuée;
- des compétences requises au stade précédent (stade 4) permettant la progression de la compétence actuelle;
- de l'analyse des exigences tactiques et de la prise de décisions nécessaires pour cette compétence.

4. Preuve de réussite du cours Air acrobatique canadien.

VITESSE : Cours Air 1 : Ce cours sera obligatoire à partir de l'automne 2012.

STYLE: Cours Air 2 : Ce cours sera obligatoire à partir de l'automne 2013.

Le cours Entraîneur de trampoline de niveau 2 de Gymnastique Canada accepté avant 2013.

Acrobatique AIR 1

- *Objectif du cours* : Présenter les compétences de base acrobatique/en gymnastique sur trampoline.
- *Équipement* : Vêtements athlétiques confortables - jambes couvertes – pas de jeans.
- *Performance attendue* : Faire la preuve de l'acquisition des compétences en montée, des mains, du genou avant, en position de chute assise et en points sur les cambres inversés.
- *Préalables* : Licence de membre en vigueur de Canada Snowboard
- *Équivalents* : Trampoline 1 de Gymnastique Canada
- *Comment trouver un cours* : Voir www.canadasnowboard.ca
- *Prix recommandé* : 225 \$
- *Nombre de jours* : 2.

Pour de plus amples renseignements sur les cours du module 1 « Air » à venir, visitez le www.canadasnowboard.ca à l'onglet « Entraîneurs : Ateliers » ou envoyez un courriel à la gestionnaire au développement du sport pour Canada Snowboard (natasha@canadasnowboard.ca).

5. Preuve de réussite du cours d'officiel de Niveau 1 de Canada Snowboard

Le programme de certification des officiels de Niveau 1 de la FCS a pour objectif d'assurer que tous les participants reçoivent les connaissances de base nécessaires à l'exécution de compétitions de snowboard dans toutes les disciplines. L'obtention de cette certification, par l'acquisition des étapes nécessaires, permettra à un officiel certifié Niveau 1 de remplir une variété de postes sur la piste ou en salle, lors de compétitions régionales, nationales ou continentales.

Dans le cadre de ce cours d'officiels de Niveau 1, le participant fera l'apprentissage d'habiletés, de règles et de règlements, des différents formats de compétitions ainsi que d'une expérience pratique. Pour en savoir plus sur les cours à venir, visitez le www.canadasnowboard.ca au lien « Officiels ».

6. Preuve de réussite du cours reconnu de juge de Canada Snowboard.

Exigence pour les candidats de STYLE seulement.

7. Guider un entraîneur d'Introduction à la compétition

Dans le portfolio de Développement à la compétition, une page doit faire rapport en détail des activités de l'année supervisées d'un athlète sélectionné en contexte d'Introduction à la compétition. L'athlète peut travailler avec des athlètes du stade 3 ou 4 et, ce faisant, peut ainsi suivre le programme d'entraînement Introduction à la compétition ou Introduction à la compétition avancée du PECS.

De plus amples renseignements sur le programme de mentorat, les attentes et le processus sont disponibles dans le manuel de l'évaluateur/du mentor du PECS ou peuvent être demandés par courriel à natasha@canadasnowboard.ca.

8. Présenter un outil de planification de gestion de programme

Semblable au programme d'entraînement saisonnier pour les athlètes, l'outil de gestion de programme est utile pour garantir que les points du programme sont respectés pendant toute la saison. Les clubs et les équipes qui ont une vision claire des tâches à effectuer et quand les effectuer auront plus de chance de bien performer. Votre outil de gestion de programme devrait en outre au minimum satisfaire aux exigences suivantes :

- Décrire la philosophie et les objectifs de votre programme.
- Déterminer les attentes en matière de comportement et d'engagement envers les athlètes, les entraîneurs, les parents et le personnel et décrire les conséquences lorsque ces attentes ne sont pas remplies.
- Fournir un horaire de compétition et d'engagements à des fins de présentation aux parents et aux athlètes.
- Présenter une évaluation des facteurs de performance pertinents selon lesquels le plan de formation est conçu.
- Politique de confidentialité des renseignements personnels qui énonce les étapes à suivre pour maximiser la confidentialité.
- Méthode de collecte d'information médicale d'urgence et gestion de cette information.
- Établissement de rapport sur les progrès de l'athlète pendant le programme.

- Liste des facteurs de performance pertinents.
- Identification du niveau de progression approprié d'un athlète à ce stade et des « prochaines étapes ».

Les critères généraux et les normes générales sont énoncés dans l'Annexe : Gérer un programme

Présentation du portfolio

Une fois complétés et recueillis, tous ces documents et les documents connexes doivent être remis à la gestionnaire au développement du sport pour Canada Snowboard à natasha@canadasnowboard.ca. Le portfolio doit être présenté et approuvé avant de prévoir une évaluation sur la neige. Prévoyez 2 à 3 semaines pour la révision du portfolio.

Évaluations sur neige - Introduction

La présente section explique les exigences de l'évaluation et de la certification du programme d'entraînement Introduction à la compétition avancée de Canada Snowboard. Ces exigences satisfont aux normes minimales du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

- Les cours de vitesse et de style du PECS préparent les entraîneurs au processus d'évaluation propre à une discipline.
- Le contenu des compétences techniques est fondé sur les progrès des compétences techniques du PECS. On s'attend à ce que les candidats connaissent et utilisent les progrès des compétences et les points clés du PECS.
- La trousse d'évaluation de l'entraîneur est publiée sur le site Web de Canada Snowboard (www.canadasnowboard.ca) afin que les entraîneurs puissent la télécharger et l'imprimer.
- Les entraîneurs doivent effectuer un processus d'évaluation pour passer du statut Formé du PNCE au statut Certifié du PNCE. Il en va de la responsabilité de l'entraîneur candidat de fixer l'évaluation lorsqu'il se sent prêt.
- Le processus d'évaluation et de certification comporte plusieurs étapes. Chacune d'entre elles est directement liée à l'un des quatre résultats attendus, ou descriptions de tâches, que les entraîneurs doivent être capables d'exécuter. Chaque résultat comporte plusieurs critères d'évaluation et, pour remplir les exigences de certification, le candidat doit obtenir une norme minimale relative à ces critères. Les évaluateurs régionaux accrédités en Développement à la compétition évalueront la performance des candidats. Pour qu'on leur accorde la certification, les candidats doivent réussir les quatre résultats attendus.

Processus d'évaluation

Pour obtenir le statut Certifié dans le contexte Développement à la compétition du PECS, les entraîneurs doivent satisfaire aux exigences de l'évaluation relatives aux sept (7) résultats attendus. Ce chapitre décrit la procédure d'évaluation relative à chacun de ces résultats attendus. Au niveau de Développement à la compétition, les entraîneurs sont évalués pendant l'entraînement et en compétition lors de deux séances d'observation distinctes.

Accès aux évaluateurs

Le Programme des entraîneurs canadiens de snowboard emploie un groupe d'évaluateurs dont les membres travaillent dans la plupart des provinces du pays, ce qui devrait vous permettre un accès facile à leurs services dans votre région. Vous pouvez faire des démarches en ligne pour organiser votre évaluation en utilisant l'onglet « Entraîneurs » du site www.canadasnowboard.ca ou, si la liste n'indique pas le nom d'un évaluateur dans votre région, vous pouvez envoyer un courriel au gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard à l'adresse natasha@canadasnowboard.ca pour présenter une demande. La date de l'évaluation sera établie en fonction de la disponibilité de l'évaluateur du PECS et du calendrier de compétition. N'oubliez pas que le portfolio de l'entraîneur doit être remis et noté avant que l'évaluation en compétition puisse avoir lieu.

Rôle de l'évaluateur

La tâche de l'évaluateur consiste à ÉVALUER et non pas à ENSEIGNER. Toutefois, comme le processus d'évaluation doit être une expérience d'apprentissage positive, il devrait comporter des rétroactions. Les outils d'évaluation ont été conçus de manière à permettre la fourniture de rétroactions objectives. Chacun des formulaires contient néanmoins des espaces où l'évaluateur peut formuler des commentaires subjectifs. L'évaluateur peut notamment les utiliser pour souligner qu'une tâche a été exécutée de façon particulièrement satisfaisante, renforçant ainsi les comportements d'entraînement positifs. Il peut aussi se servir de cet espace pour expliquer pourquoi il estime que certains comportements d'entraînement n'ont pas été démontrés adéquatement. Dans une telle situation, les commentaires de l'évaluateur doivent être constructifs et indiquer clairement comment l'entraîneur peut s'améliorer (p. ex., en s'exerçant davantage, en parlant à des entraîneurs plus expérimentés, en relisant la documentation de l'atelier, etc.). Il est essentiel qu'une fois le processus terminé, tous les candidats aient le sentiment d'avoir appris quelque chose, peu importe le résultat de l'évaluation.

Avant l'évaluation

- Le candidat et l'évaluateur choisissent ensemble la date à laquelle chaque composante sera évaluée.
- L'évaluation ne peut pas avoir lieu pendant ou immédiatement après la présentation de l'atelier Compétition Développement du PECS.
- Il est fortement recommandé que le candidat effectue des activités d'entraînement pendant au moins quatre (4) semaines entre le moment où il termine l'atelier et la date de l'évaluation (à l'exception du module Prise de décisions éthiques – voir les informations fournies plus bas). Lors de cette période, on s'attend à ce que le candidat travaille régulièrement avec des athlètes et applique les concepts vus dans le cadre de la formation.
- Le candidat doit présenter ses plans de séances d'entraînement et de saison, de même qu'un PAU pour le plan de séance d'entraînement afin que ceux-ci soient évalués au moins deux (2) semaines avant la date de l'évaluation sur le terrain. L'évaluation sur le terrain n'aura lieu qu'après que les plans de séances d'entraînement et de saison aient été évalués et jugés conformes aux normes minimales.
- Le module Prise de décisions éthiques (PDE) se fait en ligne, en fonction d'un format multisport, et peut être effectuée en tout temps dès que l'atelier est terminé. Pour plus de renseignements sur l'évaluation PDE, consultez le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs à l'adresse www.coach.ca.

Comment chaque résultat est-il évalué?

Résultat	Méthode d'évaluation	Critères de performance
Prise de décisions éthiques	Le prix de ce module du PNCE n'est pas compris dans cette offre. Vous devez compléter le module Prise de décision éthiques PNCE. Vous trouverez des détails sur l'inscription sur le site Web de l'ACE (www.coach.ca).	Réfléchir à l'importance de se comporter de façon respectueuse avec les participants, les officiels, les parents et les spectateurs. Identifier des enjeux clés dans un scénario courant qui pourrait survenir dans le contexte Compétition – Introduction. Décrire ce qu'il convient de faire pour résoudre cette situation conformément aux valeurs et à la philosophie du PNCE.

Résultat	Méthode d'évaluation	Critères de performance
Élaboration d'un programme de base	Évaluation d'un travail écrit, à savoir un calendrier de planification pour une saison de 8 à 12 semaines, et trois plans de séances d'entraînement illustrant que l'entraîneur s'appuie sur les informations fournies dans le plan de saison pour planifier l'entraînement au début, au milieu et à la fin de la saison. Ces documents doivent être remis aux fins d'évaluation en même temps que le plan de séance d'entraînement et le PAU.	Établir la structure du programme en fonction des occasions existantes d'entraînement et de compétition. • Préciser le calendrier de compétition et le nombre de compétitions. • Préciser la durée de chacune des périodes du programme (préparation, compétition et transition). • Indiquer le nombre, la durée et la fréquence des séances d'entraînement lors de chacune des périodes du programme. Identifier des mesures liées au programme qui favorisent le développement des athlètes. • Identifier et analyser les rapports entraînement-compétition dans le programme. • Identifier des stratégies pour corriger des aspects du programme qui vont à l'encontre du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de C~S. Élaborer des plans de séances d'entraînement qui tiennent compte des priorités d'entraînement saisonnières. • Identifier les qualités athlétiques et les objectifs d'entraînement à développer au début, au milieu et à la fin de la saison. • Faire un usage efficace du temps d'entraînement disponible lors de ces moments de la saison. • Élaborer des plans de séances d'entraînement conformes aux résultats de l'analyse susmentionnée.

Résultat	Méthode d'évaluation	Critères de performance
Planification d'une séance d'entraînement	Évaluation d'un travail écrit. Le plan de séance d'entraînement et le PAU doivent être remis et évalués au moins deux semaines avant la date prévue pour l'évaluation sur le terrain. La séance d'entraînement présentée lors de l'évaluation sur le terrain doit refléter le contenu du plan de séance soumis aux fins d'évaluation. Si le plan d'entraînement ne respecte pas les normes d'évaluation minimales, l'entraîneur doit le modifier, le présenter de nouveau et faire en sorte qu'il respecte les normes avant d'être autorisé à se soumettre à l'évaluation sur le terrain.	Adapter des activités existantes et/ou créer une activité appropriée au groupe d'âge et au niveau d'habileté/de performance des athlètes. Élaborer un plan de séance d'entraînement comprenant les éléments ci-après : • des objectifs bien définis; • une structure et une organisation appropriées; • des facteurs de risque; • une utilisation adéquate du temps et de l'espace; • un choix d'activités approprié et un ordonnancement pertinent de ces activités; • des facteurs de performance clés; • un plan d'action d'urgence (PAU).
Soutien aux athlètes en entraînement	Évaluation formelle sur le terrain lors de la prestation d'une séance d'entraînement.	Présenter une séance d'entraînement qui est adaptée aux besoins des athlètes et à leur âge/niveau d'habileté, et qui respecte les exigences ci-dessous : • suit un protocole de sécurité reconnu, y compris en ce qui concerne la vérification de l'ajustement de l'équipement; • enseigne des progressions de base pour les habiletés, conformément aux progressions d'habiletés techniques du PECS; • reflète et applique les principes d'enseignement appropriés; • repose sur une structure et une organisation bien définies; • comprend un volet de conditionnement physique approprié.

Résultat	Méthode d'évaluation	Critères de performance
Soutien relatif à la compétition	Évaluation formelle sur le terrain lors de la présentation d'une épreuve de niveau régional.	Préparer les athlètes afin qu'ils soient prêts en vue de la compétition, notamment en faisant ce qui suit : • clarifier les règles de la compétition avant que celle-ci ait lieu; • proposer un échauffement spécifique au sport; • établir un plan à suivre avant, pendant et après la compétition, et le communiquer aux athlètes; • identifier des objectifs liés à la performance et au processus; • élaborer un plan de compétition contenant des stratégies et des tactiques appropriées. Effectuer des interventions efficaces pendant et après la compétition dans le but de promouvoir le développement des habiletés, la confiance en soi et la performance. Aider les athlètes à se préparer sur le plan mental en vue de la compétition. Fournir des conseils de base en matière de nutrition.
Gestion d'un programme	Évaluation d'un travail écrit.	Présenter une série de documents qui contiennent les informations énumérées ci-après. • Préciser la philosophie et les objectifs du programme. • Indiquer les attentes concernant le comportement et l'engagement des athlètes, des entraîneurs, des parents et du personnel, et préciser les conséquences prévues si ces attentes ne sont pas respectées. • Proposer un calendrier des compétitions et des engagements pouvant être présenté aux parents et aux athlètes. • Présenter une évaluation des facteurs de performance pertinents sur lesquels s'appuie le plan d'entraînement de l'entraîneur. • Présenter une politique sur la protection des renseignements personnels énumérant les mesures prises pour maximiser la confidentialité. • Préciser la méthode utilisée pour recueillir et conserver les informations médicales à utiliser en cas d'urgence. • Effectuer le suivi des progrès des athlètes tout au long du programme. • Énumérer les facteurs de performance pertinents. • Identifier un niveau de progression approprié pour un athlète du stade visé de même que les « prochaines étapes » pour les athlètes.

Système de notation

NOTE : La note automatique de 0 signifie « Pas prêt(e) - ce résultat doit être réévalué »

Si un ou plusieurs des comportements ci-après sont observés pendant l'évaluation, le résultat attendu en question devra recevoir automatiquement la note de zéro (0). L'entraîneur doit donc être réévalué pour ce résultat.

1. **SÉCURITÉ** - Mettre en danger la santé d'un athlète ou de toute autre personne, et ce, peu importe si le comportement était intentionnel ou non.
2. **HARCÈLEMENT OU ABUS** - Faire preuve d'un comportement abusif ou de harcèlement envers un athlète ou une autre personne. Exemples de harcèlement : humilier ou intimider quelqu'un à répétition, faire des commentaires racistes, menacer quelqu'un de sévices physiques, faire des blagues personnelles cruelles ou embêter quelqu'un à propos de son allure corporelle ou de son orientation sexuelle. Exemples de comportement abusif : insulter, injurier, menacer, ridiculiser, intimider, isoler, bizuter, ignorer les besoins de quelqu'un, donner des claques ou des coups, frapper, secouer, donner des coups de pied, tirer les cheveux ou les oreilles, saisir, malmenier, attraper ou forcer à faire des exercices excessifs à titre de punition.
3. **FAIRE FI DE L'ESPRIT SPORTIF** - Enfreindre les règles du PECS et(ou) le code de déontologie/d'éthique de l'Association canadienne des entraîneurs.
4. **PERTE DE CONTRÔLE DU GROUPE D'ATHLÈTES** - Manifestement, les athlètes n'obéissent plus aux commandements de l'entraîneur, soit parce qu'ils ne font plus attention, soit parce qu'ils ne suivent plus ses instructions, soit parce qu'ils font preuve de comportements dangereux, abusifs ou de harcèlement.
5. **MANQUER DE RESPECT À DES ATHLÈTES, DES PAIRS, DES BÉNÉVOLES OU À DE L'ÉQUIPEMENT** - Enfreindre le code de déontologie /d'éthique du PNCE.
6. **CONNAISSANCES TECHNIQUES INADÉQUATES** - L'entraîneur n'incorpore pas et n'enseigne pas le contenu technique du PECS.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un aperçu des quatre résultats attendus en entraînement, ainsi que les principaux critères de performance pour le contexte Compétition - Introduction avancée du PECS.

Coût de l'évaluation

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES PNCE

Coûts \$85

Nota : Ce frais est payé en ligne, directement à l'ACE.

SOUTENIR LES ATHLÈTES EN FORMATION (ENTRAÎNEMENT)

SOUTENIR LES ATHLÈTES EN COMPÉTITION

PLANIFIER UN ENTRAÎNEMENT

ÉLABORER UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE

Estimation des coûts de l'évaluation sur place : 250 \$

plus les dépenses de déplacement de l'évaluateur (+ dépenses de l'évaluateur)

L'évaluation de Développement à la compétition comprend :

- Évaluation du portfolio
- Évaluation en entraînement
- Évaluation en compétition

Coût total approximatif de l'évaluation : 280 \$

(Ne comprend pas les dépenses de déplacement de l'évaluateur)

Échéancier du processus d'évaluation

Action	Échéancier
Terminer l'atelier sur neige de Développement à la compétition	6 jours
Faire preuve d'entraînement actif	Une saison
L'entraîneur doit communiquer avec le/la gestionnaire au développement du sport de C~S afin de commencer le processus d'évaluation et de coordonner le paiement des frais.	5 semaines avant la date de l'évaluation sur place
Le/la gestionnaire au développement du sport de C~S choisit un évaluateur; l'évaluateur communique avec l'entraîneur pour fixer une date et un lieu pour l'évaluation sur place.	4 semaines avant la date de l'évaluation sur place
L'entraîneur remet à l'évaluateur : • Portfolio complet et tous les montants requis	2-3 semaines avant la date de l'évaluation sur place
Le portfolio est évalué et respecte les normes minimales; l'évaluateur confirme la date de l'évaluation sur place.	1 semaine avant la date de l'évaluation sur place
Évaluation sur place et rapport : jour 1 (Soutien en entraînement)	Date de l'évaluation sur place
Évaluation sur place et rapport : jour 2 (Soutien en compétition)	Date de l'évaluation sur place
L'évaluateur : • Fournira les résultats finaux à l'entraîneur. • Complètera et remettra au gestionnaire au développement du sport de C~S le formulaire d'enregistrement de cours du PNCE. L'évaluateur conservera une copie. • Le formulaire d'enregistrement de cours du PNCE ne peut être rempli et remis avant que les quatre ateliers/résultats propres au snowboard aient été évalués et réussis. • Des copies du formulaire d'enregistrement de cours du PNCE seront transmises à l'ACE et au PECS par l'évaluateur. • Une copie du sommaire d'évaluation sur place, la liste de vérification de préobservation et le modèle de plan d'action du PECS devraient être fournis à l'entraîneur, à l'évaluateur et au bureau provincial/territorial, le cas échéant.	1-2 semaines après l'évaluation sur place

Annexe

Les tableaux suivants ont été intégrés au document afin d'aider les entraîneurs candidats à créer de manière appropriée le portfolio de Développement à la compétition du PECS et de se préparer à l'observation par un évaluateur du PECS. Ces tableaux énoncent les normes d'entraînement du PNCE (et du PECS) ainsi qu'une échelle d'accomplissement pour chaque critère d'un résultat attendu. Pour de plus amples renseignements, consultez le *NCCP_Evaluation_Toolkit_JUNE_2011*.